



COLLECTIVITÉS, VALORISEZ FINANCIÈREMENT VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC L'ALEC DU PAYS DE RENNES !



Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes
104, boulevard Georges Clemenceau
35 200 Rennes

ALEC | AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

QUELQUES REPÈRES

Instauré dans le cadre de la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie permet aux particuliers, entreprises et collectivités de valoriser financièrement des travaux d'économies d'énergie.

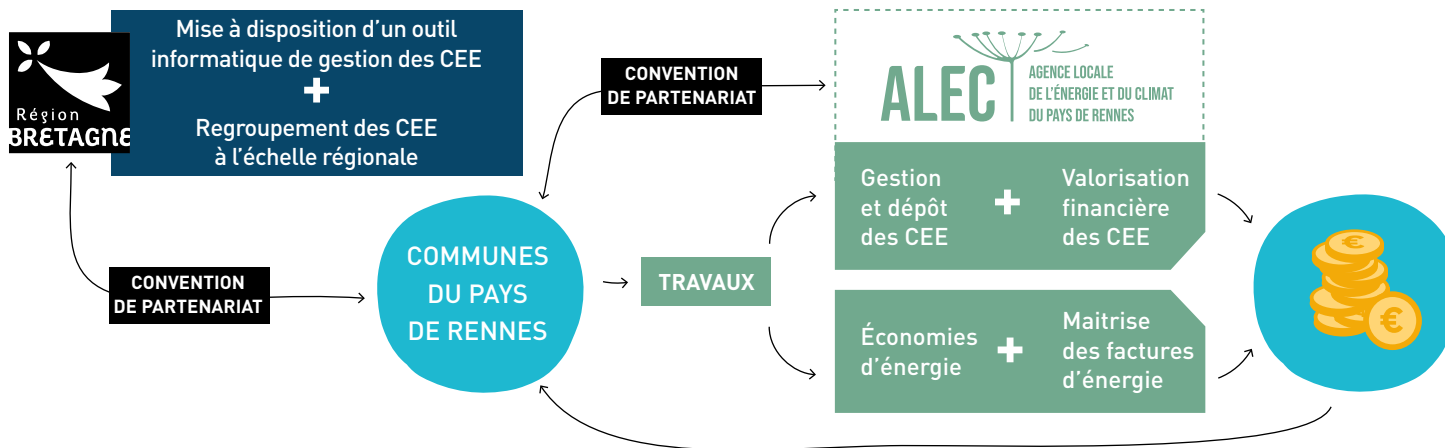
Après avoir accompagné individuellement et ponctuellement quelques collectivités dans le montage de dossiers CEE sur la période 2006-2012, l'ALEC organise un dispositif de mutualisation à l'échelle du Pays de Rennes depuis 2013.

LE DISPOSITIF EN 2024-2026

Depuis 2018, la Région met à disposition un outil informatique facilitant le montage des dossiers et propose un regroupement à l'échelle de la Bretagne permettant de faciliter l'atteinte des seuils réglementaires pour le dépôt des dossiers de demandes de CEE.

À l'aide de celui-ci, l'ALEC renouvelle son accompagnement aux collectivités pour valoriser financièrement vos travaux d'économies d'énergie sur la période 2024-2026.

COMMENT ÇA MARCHE ?



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ALEC

- 1 Identification des travaux éligibles et vérification des critères techniques **en amont** des travaux
- 2 Préparation des attestations sur l'honneur à signer par les entreprises et la commune
- 3 Préparation et montage des dossiers administratifs
- 4 Dépôt des dossiers sur l'outil régional
- 5 Relation / suivi des dossiers en lien avec la Région Bretagne
- 6 Vente des CEE puis reversement des gains aux communes, après déduction des frais de gestion de l'ALEC

218 OPÉRATIONS ÉLIGIBLES



Tous types de travaux d'économies d'énergie : isolation, remplacement de menuiseries, de systèmes d'éclairage intérieur ou extérieur, installation de systèmes de ventilation, remplacement de chaudières ou de systèmes de régulation, etc.

⚠ Certaines informations techniques doivent apparaître sur les factures des travaux, contactez l'ALEC pour obtenir plus de renseignements.

CHIFFRES-CLÉS 2013-2023

50 communes participantes
426 opérations valorisées (156 832 059 kWh cumac*)
dont
4 000 points lumineux renouvelés
40 000 m² de parois isolées
2 100 m² de menuiseries remplacées
90 chaufferies renouvelées
770 000 € valorisés financièrement
6 700 000 kWh/an économisés

soit environ
1 000 000 € / AN
de dépenses évitées

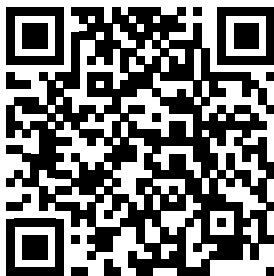
*CUMAC = CUMulé et ACTualisé. Les kilowattheure cumac correspondent à l'énergie économisée sur la durée de vie de l'équipement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La valorisation des CEE auprès des collectivités a permis à l'ALEC de construire un observatoire dynamique des travaux d'économies d'énergie réalisés.

Cet outil permet de visualiser les types de travaux réalisés dans chaque commune ainsi que les économies d'énergie engendrées.

Rendez-vous sur www.alec-rennes.org en scannant ce QR code !



CONTACTS

- **Votre conseiller ou conseillère CEP**
pour vérifier l'éligibilité de vos travaux
- **Vos référent-es CEE,**
pour toute question relative à ce dispositif
Fabien Pottier et Morgane Sez nec
02 99 35 23 54 / 02 99 35 83 53
ceef@alec-rennes.org



Énergie et climat : agir ensemble pour mieux vivre aujourd'hui et demain !